



Séance spéciale du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 11 décembre 2007 à 15 h à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, monsieur le conseiller Richard Côté et mesdames les conseillères Denise Laferrière et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M^c Suzanne Ouellet, greffier et M^c Richard D'Auray, greffier adjoint.

CE-2007-1768* ADOPTION DU BUDGET 2008 ÉTABLISSANT LES REVENUS ET DÉPENSES À 403 298 000 \$ POUR LES OPÉRATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2008;

CONSIDÉRANT QUE les recettes et dépenses pour les opérations de la municipalité s'élèvent à 403 298 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à la mise en place de nouvelles normes comptables, la Ville de Gatineau doit intégrer à ses prévisions budgétaires les recettes et dépenses des organismes inclus à son périmètre comptable, soit la Corporation de l'Aéroport exécutif de Gatineau-Ottawa, la Société municipale d'habitation Asticou, la Corporation développement économique - CLD Gatineau, la Corporation de la Maison de la culture de Gatineau, la Corporation de l'Écomusée et la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'ajout des recettes et dépenses des organismes du périmètre comptable, le budget de la Ville totalise 453 669 488 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'ajout des recettes et dépenses des organismes du périmètre comptable n'a aucun impact sur le fardeau fiscal des contribuables :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le budget étudié par les membres du conseil pour l'année commençant le 1^{er} janvier et se terminant le 31 décembre 2008, établissant les revenus et les dépenses pour les opérations de la municipalité au montant de 403 298 000 \$ et pour se conformer au nouveau périmètre comptable au montant de 453 669 488 \$.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1769* ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2008 À 2010

CONSIDÉRANT QUE le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget, le comité exécutif et le conseil municipal ont procédé à l'étude du programme triennal d'immobilisations pour les années 2008 à 2010 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le programme triennal d'immobilisations pour les années 2008 à 2010 qui fait partie intégrante de la présente résolution.

Les montants des projets ainsi que les sources de financement projetées se résument comme suit :

	Exprimé en mille dollars			
	2008	2009	2010	Total
Règlements d'emprunt	54 030 \$	51 604 \$	21 105 \$	126 739 \$
Fonds de roulement	4 400 \$	4 400 \$	4 400 \$	13 200 \$
Fonds de parcs	250 \$	250 \$	250 \$	750 \$
Paievements comptants	8 681 \$	9 721 \$	7 641 \$	26 043 \$
Taxe sur l'essence	7 400 \$	14 800 \$	14 800 \$	37 000 \$
Total	74 761 \$	80 775 \$	48 196 \$	203 732 \$

Le trésorier est autorisé à puiser à même le fonds de roulement, le fonds de parcs et les montants prévus en paiements comptants, les sommes nécessaires pour donner suite aux projets prévus au programme triennal d'immobilisations en 2008, et ce, selon le maximum prévu au tableau de financement ci-haut.

Les emprunts au fonds de roulement sont remboursables sur une période de trois ans, et ce, débutant le 1^{er} janvier 2009.

Les projets financés par règlement d'emprunt et la taxe sur l'essence seront présentés au conseil municipal pour approbation.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1770*

ADOPTION DU BUDGET 2008 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2008-2009-2010 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, conformément aux articles 116 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, doit approuver le budget et le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des immobilisations, de la circulation et du budget et le conseil municipal ont procédé à l'étude des prévisions budgétaires pour l'année 2008 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver :

- le budget 2008 de la Société de transport de l'Outaouais représentant une quote-part pour la Ville au montant de 30 492 000 \$ sur un budget total de 73 290 000 \$. Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-37100-951 – Transport en commun;
- le programme triennal d'immobilisations de la Société de transport de l'Outaouais pour les années 2008-2009-2010.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1771* ADOPTION DU BUDGET 2008 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a adopté son budget en date du 5 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Gatineau a déposé son budget pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celui relatif aux logements locatifs privés;

CONSIDÉRANT QUE ce budget doit être approuvé par la Ville de Gatineau avant d'être acheminé et approuvé par la Société d'habitation du Québec :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le budget de l'Office municipal d'habitation de Gatineau pour l'exercice financier du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008 et prévoyant un déficit global de 13 179 367 \$; il est entendu, toutefois, que la contribution de la Ville au manque à gagner de l'Office municipal d'habitation de Gatineau ne peut excéder 1 317 937 \$ soit 10 % du déficit global.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1772* PUBLICATION DU DOCUMENT EXPLICATIF DU BUDGET

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter qu'un document explicatif du budget soit publié dans des journaux diffusés sur le territoire de la municipalité conformément aux dispositions de l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1773* RÈGLEMENT NUMÉRO 431-2007 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION ET LE PRÉLÈVEMENT DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES AUTRES COMPENSATIONS POUR LE BUDGET DE L'ANNÉE 2008

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 431-2007 décrétant l'imposition et le prélèvement des taxes foncières générales et spéciales et des autres compensations pour le budget de l'année 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1774* RÈGLEMENT NUMÉRO 61-2-2007 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 61-2006 DANS LE BUT DE RÉVISER LES TARIFS ÉTABLIS CONCERNANT DES BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS OFFERTS PAR LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 61-2-2007 modifiant le règlement de tarification numéro 61-2006 dans le but de réviser les tarifs établis concernant des biens, services ou activités offerts par la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1775* ADOPTION DU BUDGET ET DU DÉPÔT DU DOCUMENT PRÉPARATOIRE DE LA MISE EN OEUVRE DE LA POLITIQUE FAMILIALE - VOLET « FAMILLE » ET VOLET « PERSONNES ÂGÉES DE 50 ANS ET PLUS » POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté le Module de la culture et des loisirs pour mettre en œuvre la politique familiale au cœur de l'administration municipale et de la faire connaître auprès des organismes du milieu ainsi que des familles;

CONSIDÉRANT QUE le Module de la culture et des loisirs est ainsi responsable du suivi de la politique en concertation avec l'ensemble des services municipaux concernés et les organismes du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le Module de la culture et des loisirs a également pour mandat d'élaborer, de réaliser et d'évaluer des plans d'action triennaux de la politique familiale :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt du document préparatoire de la mise en œuvre de la politique familiale, volet « famille » et volet « personnes âgées de 50 ans et plus » pour l'année 2008.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2008 un montant de 145 000 \$ et à reconduire les soldes du budget 2007 pour un montant de 70 000 \$ portant ainsi le budget 2008 à 215 000 \$, afin de réaliser les actions 2008 découlant de la mise en œuvre de la politique familiale et de poursuivre les actions des projets qui n'ont pu être réalisés ou finalisés.

Les fonds à cette fin au montant de 215 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-59130 – Politique familiale.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1776* ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2008-2009-2010 DE LA POLITIQUE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la politique des loisirs, du sport et du plein air a été adoptée par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a été mandaté pour développer un plan d'action de la politique;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la mise en œuvre de la politique, des investissements sont nécessaires pour appliquer les orientations;

CONSIDÉRANT QUE les quatre axes de la politique engagent des actions qui doivent s'échelonner sur les dix prochaines années :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir un montant annuel de 200 000 \$ pour les années 2008-2009-2010 afin de réaliser la mise en œuvre du plan d'action de la politique des loisirs, du sport et du plein air.

Les fonds à cette fin au montant de 200 000 \$ pour l'année 2008 seront pris à même le poste budgétaire 02-70045 – Politique loisirs, sport et plein air.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1777*

ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS ET DU PLAN D'ACTION DE L'ÉTUDE DE POSITIONNEMENT DU RÉSEAU MUSÉAL AINSI QUE DU BUDGET D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS S'Y RAPPORTANT POUR L'ANNÉE 2008 ET AUTORISATION AU SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES DE FAIRE DES DEMANDES FINANCIÈRES AUPRÈS DES PARTENAIRES POTENTIELS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a mandaté la firme Muséoconseil pour réaliser une étude de positionnement du réseau muséal de Gatineau et que ces recommandations ont été présentées et accueillies favorablement par tous les intervenants dont les projets ont été retenus par Muséoconseil;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a recommandé, lors de la réunion du 16 août 2006, d'adopter le rapport final et le plan d'action de l'étude;

CONSIDÉRANT QUE les institutions muséales de Gatineau éprouvent d'urgents besoins en matière de ressources financières et, par conséquent, de ressources humaines; leur survie étant menacée par le maintien du statu quo;

CONSIDÉRANT QUE le réseau muséal de la Ville de Gatineau pourrait être admissible à des subventions gouvernementales si la Ville confirme sa participation financière;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation du rapport final de l'étude muséale et la mise en œuvre de son plan d'action permettraient à la Ville et à la région de profiter d'importantes retombées aux plans identitaires, touristiques et économiques;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté le dépôt du rapport final et du plan d'action de l'étude muséale lors de la séance du 19 septembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, avec la participation du Ministère de la culture, des communications et de la condition féminine du Québec, a embauché par contrat une agente culturelle au poste de conseillère à l'étude muséale, lors de la séance du comité exécutif du 28 mars 2007 par sa résolution numéro CE-2007-434;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a déjà approuvé les montants pour le fonctionnement du réseau muséal lors de l'étude du budget 2007;

CONSIDÉRANT QUE le budget affecté aux immobilisations, présentement en attente d'une approbation du conseil municipal, est indispensable à la réalisation du plan d'action de l'étude de positionnement du réseau muséal;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau souhaite ardemment déterminer la vocation du Château d'eau, présentement inutilisé, et que les recommandations de l'étude muséale proposent pour ce bâtiment une orientation intéressante pour la revitalisation du centre-ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil :

- d'accepter les recommandations, le plan d'action et le budget d'opération et d'immobilisation de l'étude de positionnement du réseau muséal de la Ville de Gatineau pour l'année 2008;
- d'autoriser le trésorier à prévoir au budget 2008 un montant de 156 750 \$ et à reconduire les soldes du budget 2007 pour un montant estimé de 55 000 \$ portant ainsi le budget 2008 à 211 750 \$;
- de mandater le Service des arts, de la culture et des lettres à présenter des demandes d'aide financière au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et à Patrimoine Canada et à préparer les documents d'appel d'offres en vue d'embaucher des firmes spécialisées en réalisation de concepts d'interprétation muséale.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2008 les sommes nécessaires représentant la part de la Ville pour les dépenses d'immobilisations et d'opérations afin de donner suite aux recommandations du plan d'action et du rapport final de l'étude, et ce, conditionnellement à la confirmation des subventions des divers paliers gouvernementaux.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires 02-72110 – Soutien aux organismes culturels, 02-72310 – Réseau muséal et 02-72410 – Patrimoine.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1778*

ADOPTION D'UN FINANCEMENT RÉCURRENT POUR LE COMITÉ DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE GATINEAU POUR LES ANNÉES 2008 À 2010

CONSIDÉRANT QU'en 2003, la Direction générale a mandaté le Service des arts, de la culture et des lettres pour assurer l'élaboration d'une procédure de dénomination toponymique dans le but d'améliorer la méthodologie en ce qui concerne la désignation des entités géographiques relevant de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la politique municipale ACL-2006-01 concernant la dénomination toponymique a été adoptée par le conseil municipal le 19 septembre 2006 et prévoit la constitution d'un comité de toponymie;

CONSIDÉRANT QUE le mandat du comité de toponymie est de traiter les requêtes toponymiques des citoyens et de recommander au conseil municipal une procédure en matière de dénomination toponymique;

CONSIDÉRANT QUE le Service des finances demande de faire valider la récurrence d'un budget de fonctionnement du comité de toponymie :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à prévoir, au budget des années 2008-2009-2010, les sommes nécessaires pour le fonctionnement du comité de toponymie, et ce, jusqu'à la révision de la politique en matière de dénomination toponymique.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-72430 – Politique toponymique.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1779*

CADRE DE SOUTIEN - POLITIQUE DES LOISIRS, DU SPORT ET DU PLEIN AIR

CONSIDÉRANT QUE la politique des loisirs, du sport et du plein air a été adoptée en décembre 2006 et que celle-ci fixe les orientations ainsi que les priorités d'action qui guideront l'intervention municipale en matière de loisir, de sport et de plein air;

CONSIDÉRANT QUE le statu quo a été maintenu depuis 2002 sur les subventions et services accordés aux organismes en attendant que le nouveau cadre de soutien puisse être élaboré;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs, des sports et de la vie communautaire a développé un cadre de soutien qui vient harmoniser le soutien offert aux organismes ainsi que des programmes auxquels les organismes auront accès :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter les orientations et les programmes du cadre de soutien aux organismes de loisirs, de sport et de plein air tel que déposé.

Ce comité autorise le trésorier à augmenter le budget 2008 et pour les années subséquentes d'un montant de 100 000 \$, portant ainsi le budget annuel à 300 000 \$, afin de permettre l'atteinte des objectifs reliés aux sept programmes présentés dans le cadre de soutien.

Les fonds à cette fin au montant de 300 000 \$ seront pris à même le poste budgétaire 02-71030 – Soutien aux organismes communautaires et développement.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1780*

ADOPTION DES PRIORITÉS D'ACTION POUR LES ANNÉES 2008 À 2011 DE LA POLITIQUE CULTURELLE ET DU PLAN DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a adopté, le 2 décembre 2003 par la résolution numéro CM-2003-1282, sa première politique culturelle ainsi que les priorités d'action 2004-2007 qui s'y rattachaient;

CONSIDÉRANT QUE ces priorités d'action se réalisent grâce à un plan financier auquel participent la Ville, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine et d'autres partenaires;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine est échue et que l'on doit renégocier une entente avec eux pour les années 2008-2009-2010-2011;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique, ces priorités d'action doivent être remises à jour régulièrement et que le Service des arts, de la culture et des lettres a procédé à plusieurs consultations en 2006 pour identifier les priorités d'action à retenir pour les années 2008, 2009, 2010 et 2011;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine a accepté à l'unanimité les priorités retenues pour les années 2008-2009-2010-2011 lors de sa rencontre du 13 juin 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter le dépôt des priorités d'action pour les années 2008 à 2011 et d'autoriser le trésorier à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2008, 2009, 2010 et 2011.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1781*

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION GATINEAU, VILLE EN SANTÉ POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QUE la Commission Gatineau, Ville en santé a comme mission de favoriser le partenariat et la participation des citoyens et des forces vives des communautés locales dans le but de promouvoir et d'améliorer la qualité de vie et le mieux-être des citoyens et des citoyennes en misant sur l'innovation et en mettant l'accent sur les résultats;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission a comme mandat de réaliser des actions concrètes dans le but d'atteindre sa mission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'action de la Commission Gatineau, Ville en santé et d'allouer les budgets nécessaires à la réalisation des projets pour l'année 2008.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2008 est établi à 256 750 \$. De ce montant, des partenaires du milieu collaboreront aux projets par un soutien de l'ordre de 66 000 \$. La participation financière de la Ville de Gatineau s'élève à 190 750 \$.

Le trésorier est autorisé à :

- prévoir au budget 2008, les sommes nécessaires pour donner suite au plan d'action 2008;
- émettre un chèque de 30 000 \$ à Moisson Outaouais, édifice Jules-Desbiens, 109, rue Wright, local 101, Gatineau, Québec, J8X 2G7, sur présentation de pièces justificatives préparées par le Module de la culture et des loisirs. Cette contribution financière est conditionnelle à la participation d'autres partenaires financiers;

- reconduire les soldes du budget 2007 de la Commission à l'année suivante pour la poursuite des projets inscrits au plan d'action qui n'ont pu être réalisés ou finalisés durant l'année en cours.

Les fonds à cette fin, au montant de 190 750 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-59100	89 000 \$	Commission Gatineau, Ville en santé
02-71432	101 750 \$	Jardins communautaires

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1782* ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA COMMISSION JEUNESSE POUR L'ANNÉE 2008

CONSIDÉRANT QUE la Commission jeunesse a comme mandat de transmettre au conseil municipal toute recommandation touchant la planification, le développement et l'amélioration de la qualité de vie des adolescents;

CONSIDÉRANT QUE cette Commission a comme objectif de réaliser des actions concrètes dans le but d'atteindre son mandat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver le plan d'action de la Commission jeunesse et d'allouer les budgets nécessaires à la réalisation des projets pour l'année 2008.

Le coût total pour la réalisation du plan d'action 2008 est établi à 119 590 \$.

À cet effet, le trésorier est autorisé à :

- prévoir au budget 2008, les sommes nécessaires pour donner suite au plan d'action 2008;
- reconduire les soldes du budget 2007 de la Commission à l'année suivante pour la poursuite des projets inscrits au plan d'action qui n'ont pu être réalisés ou finalisés durant l'année en cours.

Les fonds à cette fin, au montant de 119 590 \$, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71127	114 590 \$	Commission jeunesse
02-71527	5 000 \$	Festival jeunesse

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1783* **RÈGLEMENT NUMÉRO 432-2007 POUR DÉCRÉTER UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE « ZONE PRIORITAIRE DE L'ÎLE DE HULL » - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 432-2007 pour décréter un programme de crédit de taxes foncières visant à promouvoir la construction domiciliaire d'une partie du centre-ville identifiée « Zone prioritaire de l'Île de Hull ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1784* **RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2007 POUR DÉCRÉTER UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE « ZONE PRIORITAIRE DE L'ÎLE DE HULL » ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 433-2007 pour décréter un programme de subventions visant à promouvoir la construction domiciliaire d'une partie du centre-ville identifiée « Zone prioritaire de l'Île de Hull » et pour abroger le règlement numéro 378-2007.

Les fonds à cette fin, au montant de 200 000 \$, seront pris à même le fonds de redéveloppement urbain.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1785* **RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2007 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES POUR CERTAINES ENTREPRISES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 434-2007 décrétant un programme de crédit de taxes foncières pour certaines entreprises sur le territoire de la ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-1786*

FONDS VERT MUNICIPAL - DEMANDE DE PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2008 - CONCOURS NUMÉRO 1

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé la politique MTPE-2007-001 sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel de propositions aux organismes à but non lucratif dans le but de solliciter des projets structurants conformes aux lignes directrices de la politique sur l'utilisation et la gestion du Fonds vert :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le Module de l'urbanisme et du développement durable à procéder au lancement d'un appel de propositions intitulé « Concours numéro 1 » pour l'année 2008 et y allouer une enveloppe maximale de 300 000 \$ du Fonds vert aux fins de subvention.

Après examen des propositions par un comité de sélection, le Comité consultatif sur l'environnement et le développement durable soumettra ses recommandations au conseil.

Chaque proposition retenue sera encadrée par un protocole d'entente ratifié par résolution du conseil.

Les fonds à cette fin au montant maximal de 300 000 \$ pour l'année 2008 seront pris au poste budgétaire 02-47200-999 « Fonds vert ».

Un certificat du trésorier a été émis le 7 décembre 2007 conditionnellement à l'adoption du budget 2008.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

MARC BUREAU
Maire et président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif